

DELIBERATION n° CS 20 04 24
Séance du Mardi 9 Avril 2024
**BUDGET DECHETS
DECHETERIE – CONTROLE DES ACCES**
Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 16

Procuration : 1

Absent : 3

Date de la convocation

Le 22 mars 2024

Date d'affichage

Le Mardi 9 Avril 2024 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jacques FAUBEC, M. Jean-Pierre SALERS, M. Gérard LILLE, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jacques MORLAN, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Benoit DESENLIS, M. Claude NEF, M. Anthony CHAULET, Mme Céline SALLÉS

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Patrick DUBOSC représenté par M. Guy MANTOVANI, M. Roger COMBRES représenté par M. Claude VETTOR, M. Patrice SUAREZ représenté par M. Sébastien LANNES

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Didier DUPRONT, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE

Dans le cadre du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés en cours d'élaboration, le Collège déchets du Syndicat, réuni pour la présentation du DOB 2024, a retenu le lancement d'une des actions du plan, à savoir le « contrôle des accès en déchèterie ».

La mise en œuvre de cette action nécessite la mise en place de barrière d'accès aux déchèteries et l'adaptation du logiciel de gestion des accès.

Pour les déchèteries dont Trigone exerce la compétence collecte, l'investissement nécessite une enveloppe financière de 600 000 € HT.

En ce qui concerne le logiciel de gestion des apports, celui-ci sera déployé par Trigone sur l'ensemble des déchèteries du Département, en remplacement de l'équipement existant.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
 Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
 DECIDE

- D'autoriser le Président à engager l'opération n° 011 « déchèterie – Contrôle des Accès »,
- D'approuver l'enveloppe financière de l'opération telle que mentionnée ci-dessus,
- D'autoriser le Président à solliciter les aides pouvant être allouées au projet

Le Président
Francis DUPOUHEY

Signature numérique de
JEAN-CHRISTOPHE
VERGNES
Date : 2024.04.17 17:02:38
+02'00'

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.